



## Comite technique opérationnel



### Composition du CTO (Cf. 6.2 de l'arrêté du 2 novembre 2023)

- ✓ Représentant des opérateurs de gestion des déchets
- ✓ Représentants d'organisations de pharmaciens
- ✓ Représentants d'association de patients

**Les représentants des associations de patients ne souhaitent pas être représentés au CTO**